

Enregistré en Préfecture le :
17/02/2023

		N°	2023	DEL2023/8
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
VILLE DE RUEIL-MALMAISON		DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
OBJET : Subvention Boussole		L'an deux mille vingt trois, Le neuf février à dix-huit heures trente, Le Conseil d'Administration composé de seize membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.		
DATE DE CONVOCATION 6 févr. 2023		<u>Étaient présents</u> : Mesdames ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, HALIPRÉ, BERNARD, JOLY, Messieurs MORIN, de GALARD, SEMPERE, DEFRANCESCO.		
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE __16__ PRESENTS __10__ VOTANT __10__		<u>Étaient excusés</u> : Mesdames HAMZA, BECKER, DESCHEEMAER, SAVARY, Messieurs OLLIER, de MARION, Poste vacant d'un membre nommé en cours de remplacement Formant la majorité des membres en exercice.		
La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.		Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.		
Le 20 février 2023		La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que la structure "La Boussole", centre d'accueil de jour, et centres d'hébergement d'urgence en faveur des personnes les plus démunies, est éligible à une subvention de fonctionnement de la DRIHL UT 92 (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement).		
BLANDINE CHANCERELLE Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, Familiales et aux Seniors Vice-Présidente du C. C. A. S.		La Boussole a répondu favorablement à la demande de la DRHIL d'ouvrir à l'année l'hébergement d'urgence et d'augmenter la capacité d'accueil portée à 19 places maximum. Cette extension est possible grâce à la mise à disposition d'un appartement permettant une co-location pour 9 femmes et 3 enfants, le site de la Boussole gardant 7 places pour les hommes.		
		La subvention sollicitée auprès de la DRHIL vient compléter le budget de la Boussole et permet de participer au financement global de la structure.		
		Pour l'année 2023 le montant total prévu n'excédera pas 270 000 €, répartit sur l'accueil de jour et les hébergements d'urgence, donnant lieu à deux conventions distinctes, à laquelle peut se rajouter des subventions complémentaires liées à des événements exceptionnels nécessitant l'ouverture des structures.		
		La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée a délibéré.		

Enregistré en Préfecture le :
17 10/2023

L'Assemblée,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa proposition.

APPROUVE la demande de subvention auprès de la DRIHL UT 92

AUTORISE la Vice-Présidente à signer les conventions et tout document y afférent, y compris les conventions complémentaires liées aux événements exceptionnels.

DIT que les crédits et recettes seront inscrits au budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Rueil-Malmaison

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

BLANDINE CHANCERELLE
Adjointe au Maire déléguée aux
Affaires Sociales, Familiales et
aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.

